

# ARCHIPEL ILLUSTRÉ DES RELATIONS COLLECTIVITÉS & TIERS LIEUX

## MÉFIANCE



Situation où la collectivité et le tiers lieu sont dans la crainte l'un vis-à-vis de l'autre, il n'y a pas ou peu d'échanges.



Certaines collectivités ont parfois peur d'être «remplacées» dans leurs actions».

Le Tiers lieu de son côté imagine que la collectivité ne comprendra pas la nature ni l'intention du projet et ne lui apportera pas son soutien.

## INDIFFÉRENCE



La collectivité et le tiers lieu ne démontrent pas d'intérêt particulier l'un pour l'autre.

Chacun avance dans ses projets, soit ils ne se connaissent pas ou peu, soit ils s'ignorent ou s'évitent.

Il n'y a pas vraiment de relation entre eux, les contacts sont réduits au minimum.

## OBSERVATION



La collectivité et le tiers lieu s'intéressent aux actions et au fonctionnement de l'autre.

Chacun est curieux et ouvert. C'est souvent une phase de découverte pour les deux... une phase introductive à des échanges plus réguliers, à une future collaboration et/ou coopération.

## DÉFIANCE



Situation où la collectivité et le tiers lieu sont dans un conflit. Toutes tentatives de discussions aboutissent à une mise sous tension : ils ne se comprennent pas.

Face à des activités innovantes empreintes d'une dynamique citoyenne ascendante en perpétuel mouvement, la collectivité est déstabilisée et va dans certains cas jusqu'à faire barrage au projet.

Ces situations relèvent souvent d'une «histoire de personnes» ou encore «de querelles de clochers».

Du côté du tiers lieu, il n'y a parfois pas les codes pour s'adresser aux collectivités. Face à un fonctionnement souvent perçu comme rigide et descendant, ils montrent un désintérêt voire une aversion pour les actions portées par les collectivités.

## COLLABORATION



Le tiers lieu et la collectivité se voient souvent comme complémentaires et ont trouvé leur place.

Cela prends la forme de subventions, d'appels à projets locaux, de mise à disposition de locaux communaux, d'une convention de partenariat, d'un simple appui pour ouvrir des portes.

La collectivité collabore au côté du tiers lieu sans faire à sa place.

Certaines collectivités se positionnent en «facilitatrices» faisant confiance aux tiers lieux pour agir en fonction des besoins identifiés du territoire.

## COOPÉRATION



La collectivité et le tiers lieu ont eu l'occasion de collaborer et la confiance s'est installée.

La communication est fluide entre eux et ils sont agiles dans leur collaboration. Grâce à leur connaissance partagée des besoins de leur territoire ils décident de co-porter un projet commun en trouvant des solutions hybrides leur permettant de partager les responsabilités liées au projet (par exemple le montage d'une SCIC).

La collectivité vient visiter le tiers lieu (en projet ou existant), appréhende ce qu'est un fonctionnement collectif intégrant le vivant;

Le tiers lieu découvre l'organisation de la collectivité, ses forces, ses contraintes et les éventuelles modalités d'accompagnement (souvent identifié par le service économie).